

questions
de communication

Questions de communication

2 | 2002
L'expertise en situation

L'expertise comme équipement politique de la société civile

Expertise as political Equipment of the civil Society

Jean-Yves Trépos



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7064>

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.7064

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2002

Pagination : 7-18

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Jean-Yves Trépos, « L'expertise comme équipement politique de la société civile », *Questions de communication* [En ligne], 2 | 2002, mis en ligne le 01 décembre 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7064> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.7064

Tous droits réservés

DOSSIER

JEAN-YVES TRÉPOS

Équipe de recherche en anthropologie et sociologie de l'expertise

Université de Metz

trepos@zeus.univ-metz.fr

L'EXPERTISE COMME ÉQUIPEMENT POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Résumé. — L'article s'attache à montrer que l'expertise et la contre-expertise sont deux équipements relativement stabilisés de la société civile. À mesure que les sociétés dites « du risque », montrent leur grande capacité à « limiter la casse » en abaissant les seuils d'exigence pour l'entrée dans les dispositifs d'expression des pratiques sociales, elles montrent aussi qu'elles doivent accepter d'être des sociétés d'incertitude. Cette incertitude donne lieu, entre experts et entre experts et non-experts, à de nombreux malentendus que l'on peut rapporter à l'ambiguïté des formes de réflexivité qui s'y développent. Au cœur de ce malentendu se trouve la revendication d'expertise des personnes ordinaires. Le succès croissant de cette revendication modifie en profondeur l'acte d'expertise et contraint de nombreux experts à des stratégies d'adaptation : dès lors, les experts tendent à manifester leur expertise en assurant la coordination de compétences distribuées, en transférant leurs compétences initiales sur de nouveaux terrains.

Mots clés. — Équipement politique, scène d'expertise, contre-expertise, dispositifs, négociation, visions du monde.

L'actualité nous montre, le plus souvent, des experts occupés à détecter l'état de résistance d'une coque de pétrolier naufragé, les modes de propagation d'un virus, la probabilité d'une éruption volcanique, les causes d'un incendie catastrophique dans un tunnel, etc. Dans ces cas, on voit que des situations délicates sont en jeu et que les savoirs ordinaires ne suffisent pas. Mais on connaît aussi les experts en assurances qui interviennent dans des contextes moins incertains et que rien ne différencie des professionnels. Face à la profusion des usages du terme « expert », il est nécessaire de préciser quelles sont les caractéristiques engagées par ceux qui exercent ce type d'activité. Si une définition commune est possible, voici ce qu'elle pourrait dire : l'expert agit ponctuellement grâce à des compétences spécifiques, avec pour mission de formuler un jugement ou d'offrir une solution, dans une situation troublée. Le caractère ponctuel de la mission d'expertise est essentiel, car c'est à ce niveau que l'expert se différencie du professionnel (qu'il est peut-être, par ailleurs, en tant que scientifique), sans doute excellent comme lui, mais qui exerce sa compétence dans des conditions d'exercice routinisées, protégées par son appartenance à un corps. Il se différencie aussi de l'intellectuel (qu'il peut rêver d'être), si l'on suit la définition de Jürgen Habermas : l'intellectuel est celui qui traduit (éventuellement de façon critique) et met en forme des résultats ou des diagnostics d'experts à destination du reste de la société. En définitive, l'expert articule : un savoir-faire, c'est-à-dire un répertoire de clés d'action ; un savoir-comprendre, c'est-à-dire un moyen d'apprécier jusqu'à quel point il faut mobiliser les savoir-faire ; un savoir-combiner, c'est-à-dire une stratégie pour disposer les différentes phases de son intervention (Trépos, 1996).

Si l'on s'en tient aux situations stables, l'autorité des experts apparaît à la fois comme soigneusement contenue et indiscutée. Elle se trouve prise au sein d'un processus rhétorique que le commanditaire accepte en général d'assumer (il doit en quelque sorte mettre en scène la présence de l'expert, sur un mode élitiste ou sur un mode participatif). Mais il arrive aussi que cette autorité des experts soit remise en question, en lien avec une instabilité de la situation d'expertise (controverses quant à l'existence d'un problème ou suspicion quant aux intérêts sous-jacents de certains acteurs).

L'article s'attache à montrer que l'expertise et la contre-expertise sont deux équipements relativement stabilisés de la société civile, à l'époque de la « société du risque » (Beck, 2001) ou de la « société de l'urgence » ou encore de la « radicalisation de la modernité » (Giddens, 1994). Il s'agit de rendre compte, d'une part, de la capacité des sociétés contemporaines à « limiter la casse » en abaissant le seuil d'exigibilité de l'entrée dans les dispositifs d'expression des pratiques sociales ; et, d'autre part, de la grande incertitude qui continue néanmoins d'y peser. Cette incertitude, fortement explicitée par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001), donne lieu à de nombreux malentendus entre experts et entre experts et non-experts, malentendus que l'on peut rapporter à l'ambiguïté des formes de réflexivité qui s'y développent. Au cœur de ce malentendu généralisé, sans lequel la société civile serait invivable (c'est-à-dire apparaîtrait pour ce qu'elle est : une société politique), se trouve la revendication d'expertise des personnes ordinaires (celles que les anglophones appellent des *lay person* et qui se

diront, selon les dispositifs d'engagement : usagers, citoyens, habitants, bénéficiaires ou ayants droit). Le succès croissant de cette revendication modifie en profondeur l'acte d'expertise et contraint de nombreux experts à des stratégies d'adaptation. L'une des plus significatives est sans doute qu'à la différence des professionnels, contraints de défendre leurs frontières, les experts manifestent leurs compétences en assurant la coordination de compétences distribuées, en transférant leurs compétences initiales sur de nouveaux terrains.

L'équipement des situations par l'expertise

Si les hypothèses sur lesquelles repose ce numéro de *Questions de communication* sont consistantes, on doit pouvoir trouver dans la presse quotidienne des traces assez visibles, à la fois de l'accroissement de la référence à l'expertise dans les sociétés occidentales et de la coexistence de diverses formes inégalement stabilisées de cette expertise. Peut-être la métaphore de l'« affleurement » est-elle plus indiquée que celle de la trace pour rendre compte de cette présence disséminée dans les médias. Et peut-être la démonstration aura-t-elle plus de force si nous écartons, de prime abord, les domaines où cette présence est attendue (les risques, par exemple).

Les experts et les termites

Soit donc, une récente pleine page du journal *Le Monde*, consacrée à la lutte contre les termites¹. Intéressons-nous d'abord, en suivant au plus près le propos des textes, à l'article leader (signé par Bertrand Bissuet) qui est centré sur les activités de l'ennemi. « Les termites » se nourrissent de bois, de papier, de tissu, de carton ; vivent en sous-sol ; envahissent les maisons ; boulochent tout de la cave aux toitures ; fuient la lumière ; creusent des galeries dans le plâtre, le ciment ou le mortier, sans faire de trous ni de sciure apparents ; en bref, sont une vraie peste. Les termites sont d'ailleurs symboliquement associés, dans l'esprit des gens, aux rats et aux cafards. « Les essences peu résistantes », comme le pin, favorisent la propagation. Quant au « chauffage central », il est très bénéfique aux termites (parce qu'il s'est généralisé). « Les réseaux de canalisation » : ils favorisent le transit des termites vers les habitations (parce qu'ils sont enfouis).

¹ *Le Monde* du samedi 3 novembre 2001, p. 7. Rubrique : « France-Société », sous-rubrique : « Logement », articles de Bertrand Bissuet et Claudia Courtois. La page est composée de la manière suivante : la première demi-page est entièrement occupée par un article *leader* sur six colonnes (« La lutte contre les dégâts des termites commence à s'organiser ») ; la deuxième demi-page comporte un article un peu moins long sur cinq colonnes (« Vrais et faux "experts" se bousculent sur le marché florissant du diagnostic et du traitement », un court article – signé Claudia Courtois – sur trois colonnes (« À Bordeaux, une habitation sur quatre est attaquée ») et un descriptif sur une colonne (« Les principales dispositions de la loi »).

Le deuxième article, intitulé : « Vrais et faux “experts” se bousculent sur le marché florissant du diagnostic et du traitement », est davantage centré sur les acteurs humains. On y apprend que, selon la loi du 8 juin 1999, tout vendeur d'une maison située dans une zone contaminée ou susceptible de l'être, doit fournir un état parasitaire de ses biens. Ces zones contaminées sont délimitées par arrêté préfectoral. Les expertises sont effectuées par des organismes qui ont la possibilité, mais non l'obligation, d'être certifiés par le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA), qui juge de l'expérience en matière de biologie des pathologies du bois dans la construction et en matière de méthodes de détection. D'autres experts sont présents sur ce marché, sans pour autant qu'ils aient tous reçu la certification : certains sont compétents et honnêtes, d'autres incompetents sans être mal intentionnés, mais il y a aussi des escrocs et des brebis galeuses. De nombreuses affaires, relevées par certaines Directions Départementales de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF), sont en cours. Des gens indécents, revendiquant une expertise ou en donnant l'apparence, tendent à profiter de la vulnérabilité des personnes âgées ou handicapées, pour rendre incontournables des entrepreneurs de traitement du bois, qui sont de connivence avec eux. Malheureusement, souligne l'article, tous les élus et les propriétaires ne sont pas avertis de cette situation.

Connexions et établissement d'une Scène

Comment suivre les connexions qui s'installent entre ces différents actants ? Il est commode de placer au centre, les termites et leurs alliés : les non-humains (le pin, le chauffage central, les réseaux enfouis) et les humains (les propriétaires et les élus insouciantes), qui facilitent leur propagation, les uns en servant de « catalyseurs », les autres par la dénégation. Mais c'est évidemment le tableau de leurs ennemis qui est le plus difficile à peindre : le lien d'opposition qui pourrait s'installer face aux termites n'est pas assez stable pour offrir le spectacle de la sérénité. D'abord, parce que les compétences d'expertise ne sont pas complètement objectivées : la non-certification n'est pas une preuve d'un défaut d'expertise. Trois sortes de prétendants à l'expertise coexistent donc sur la Scène : les experts honnêtes (certifiés ou non-certifiés), les experts indécents (les escrocs, les professionnels aux méthodes agressives), les néophytes (professionnels reconvertis). Pourquoi parler de Scène, avec une majuscule ? D'une part, parce que le législateur bâtit un espace juridique (loi du 8 juin 1999, décret du 3 juillet 2000) dans lequel sont en représentation un certain nombre d'êtres virtuels (des vendeurs, des acquéreurs, des propriétaires, des personnes vulnérables, des élus, des sociétés sans scrupules) ; ensuite, parce que se constitue simultanément un espace politique où des êtres actuellement présents s'appuient sur les êtres virtuels pour régler et agencer des situations d'expertise, selon une dramaturgie aléatoire. Sont ainsi essentiellement engagés dans des actions de contrôle : des services extérieurs de l'État (Préfet, DDE, DDCCRF), des organismes techniques (le CTBA, le SMASH) relevant d'institutions publiques ou privées ; quant aux élus

(députés, sénateurs) et aux mouvements associatifs (une association des Deux-Sèvres, l'AVTF, le PACTE), ils sont engagés dans des actions publiques d'agencement et de réagencement, sous l'œil des scientifiques (CNRS, Université), dont on attend qu'ils légitiment ces engagements. Enfin, des organismes d'information technique (l'ANIL) peuvent se trouver à l'interface.

Les situations troublées qui requièrent l'intervention d'experts suscitent assez régulièrement la grappe d'acteurs qui vient d'être présentée. D'une certaine manière, on sait que l'on peut s'attendre à y trouver des positions de commanditaires, d'experts, de professionnels et de destinataires finaux qui, d'une situation à l'autre, tendent à transporter leurs impératifs, conscients ou inconscients (Trépos, 1996 : chapitre 1). Cette page du *Monde*, montre une situation relativement pacifiée. Certes, il y a quelques incertitudes quant à l'authentification des actes d'expertise, mais les institutions de contrôle veillent au grain. Si l'on retient que toute situation comporte une dimension temporelle, cette page offre plutôt un aperçu sur le marché virtuel de l'expertise, que véritablement une situation d'expertise. Pourtant, une Scène d'expertise se caractérise, avant tout, par une mobilité des investissements qui, si elle n'affleure guère ici, rend assez difficile la prévision ou le calcul. On pourrait imaginer, par exemple, que pourraient apparaître, ultérieurement, des mouvements de contre-expertise, appuyés sur la mobilisation de savoirs empiriques d'usagers ; ou encore, on pourrait imaginer que ces savoirs soient progressivement intégrés au mouvement d'expertise, non plus comme une aide à la décision, mais comme une participation essentielle au diagnostic. Si dans le premier cas, l'expert n'est confronté qu'à son commanditaire, dans le second, il met en place un processus participatif : il mobilise des acteurs, traite avec un « comité de pilotage » (sur les comités de pilotage dans le réagencement du capitalisme : Boltanski, Chiapello, 1999). Ces deux aspects, largement étayés par des travaux, sont également perceptibles au travers de la presse quotidienne. Par exemple, les méthodes « douces » de prévention des inondations (*Le Monde*, 03/04/01, p. 13), supposent la participation des petits propriétaires d'étangs à la surveillance exercée par les experts : au lieu d'un projet de barrage, qui serait trop cher et privilégierait une solution limitée, les experts ont suggéré au sous-préfet de passer des conventions avec des propriétaires d'étangs, pour qu'ils constituent des bassins-tampons, dits de « surstockage » (pour l'étayage scientifique : Decrop, Galland, 1998).

La concurrence des expertises

À première vue, l'expertise appelle seulement le contrôle et la vérification. Pourtant, il faut reconnaître que la confiance semble nécessaire au sein des procédures d'expertise : « Faites-nous confiance, dit le commanditaire aux bénéficiaires supposés, nous avons choisi les bons experts ». La relation entre confiance et autorité pourrait être l'une des clés des situations d'expertise (Trépos, 2001). Soient trois cas pour préciser ce propos.

Controverses et mobilisation des savoirs empiriques

Le premier cas de tension apparaît dans le traitement des nuisances sonores autour des aéroports (Bertrand, 1997). Ces nuisances sont liées à des projets d'extension et/ou d'accentuation du trafic en réponse à des offres de compagnies de charters ou d'entreprises de frêt privilégiant les vols nocturnes. À Gosselies (aéroport de Charleroi), la controverse entre les autorités aéroportuaires et les associations de riverains ne porte pas sur les faits : tout le monde s'accorde quant à la probable augmentation des nuisances sonores. Les experts ne sont donc appelés que pour mesurer leur degré de gravité, pour rassurer, pour donner des chiffres, des probabilités et des seuils, afin que la confiance des riverains puisse s'établir. Pourtant, ils n'y parviennent pas : ils établissent des cartes de bruit, définissant des courbes concentriques de nuisances, mais les riverains refusent de traiter ces gens autrement que comme des experts mercenaires. Les associations de riverains posent des questions sur les emplacements et les durées de fonctionnement des sonomètres. Les experts ne savent y répondre que par la formule habituelle : « Vous devez nous croire, nous sommes des experts ».

L'attitude des associations de riverains semble portée par une confiance en soi-même, qui pourrait être la base d'une contre-expertise (ou plutôt d'une alternative à l'expertise). Ces associations achètent des sonomètres et un logiciel de simulation et, afin d'établir d'autres cartes de bruit, décident de les utiliser à des endroits et à des moments différents de ceux qui ont été choisis par les experts. La frontière apparemment infranchissable entre savoir expert et savoir commun se trouve ainsi questionnée. Toutefois, ce n'est pas le cœur de la rationalité scientifique qui est interrogé, mais certaines de ses modalités. C'est pourquoi, on ne peut sans doute pas parler de contre-expertise ou d'une alternative à l'expertise, mais plutôt de concurrence d'expertises qui pourrait se résorber par des compromis.

Le conflit d'expertise autour de la centrale nucléaire de Sellafield en Écosse (Wynne, 1992) semble présenter une autre configuration. Les éleveurs de moutons y ont une pratique très spécifique dont la sauvegarde n'est pas une priorité pour les autorités. Or, ces éleveurs sont menacés par des contaminations anciennes (depuis 1957) émanant de la centrale nucléaire voisine (on décèle un taux anormal de leucémie infantile). Mais personne, pas même eux, ne s'en émeut : avant Tchernobyl, malgré les dommages subis, qui sont clairement constatables (lait contaminé, bêtes invendables), on ne remarque aucune défiance à l'égard de la centrale nucléaire. Selon Brian Wynne, cela s'explique largement par une information distillée au compte-goutte. Plus tard, ce manque d'information sera, au contraire, source de défiance (le secret sur la contamination de 1957 sera interprété comme une forme de mépris et comme une forme d'incompétence). Après Tchernobyl, des soupçons naissent à l'égard de la centrale, entretenus par les tergiversations des experts (ils changent d'attitude quant à la durée nécessaire de la période de mesure, puis quant à l'évaluation de l'impact de Tchernobyl sur la contamination). Les éleveurs de moutons de Sellafield se plaignent de l'arrogance des scientifiques, qui perdure, malgré leurs nombreuses erreurs. Ils ont le sentiment d'avoir leur propre expertise, mais elle est dépourvue de crédibilité. Et de fait, le différend ne débouche ni sur un conflit, ni sur une négociation.

À première vue, il ne s'agit que d'un conflit d'identités (une identité sociale, celle des fermiers du Nord, apparaît menacée par une conspiration) et pourtant cela ressemble plutôt à un conflit de rationalités. Selon Brian Wynne, le raisonnement des fermiers montre un autre type de consistance que celui des experts : ils savent que si la centrale ferme, ils seront touchés (chacun a au moins un parent qui y est employé) ; ils sont conscients de tantôt croire les experts (parce ceux-ci sont savants) et de tantôt ne se fier qu'à leurs savoirs de bergers ; ils voient bien l'influence du contexte organisationnel et politique sur les jugements portés par les experts, alors que ces derniers clament leur neutralité scientifique. Mais ce deuxième exemple montre que la confiance en soi-même ne suffit pas à faire aboutir l'alternative à la rationalité experte : il lui manque de pouvoir s'implanter dans un dispositif de négociation, qui serait comme une scène publique de l'expertise, assurant la traduction des différents discours en présence.

Confrontation des expertises et scène de négociation

Suffit-il alors de construire un dispositif de négociation systématique pour accorder les expertises ? Aux Pays-Bas, le régime discursif de *polder*, c'est-à-dire une idéologie de la solidarité face aux éléments naturels (Maier, de Graaf, 2002), s'impose comme une pratique généralisée de résolution de problèmes, un véritable algorithme d'expertise à l'échelle d'un pays : il fixe l'obligation de rechercher le consensus au sein de limites. L'objectif est assez clair : dissoudre l'objet du conflit dans la négociation systématique, sans éliminer les bizarreries et les déviances, tant que le problème n'est pas réglé (ce qui est à un certain moment une aberration peut se révéler ultérieurement être une issue) et en cherchant à nommer explicitement les points sur lesquels portent les divergences.

Le mode de résolution d'un conflit d'implantation proche de celui de Gosselies en donne un aperçu significatif. Il semble nécessaire, pour faire face à l'augmentation du trafic de l'aéroport de Maastricht, de construire une piste Est-Ouest, mais cette construction ne suffira pas à éliminer les inconvénients sonores liés au fonctionnement de la piste Nord-Sud actuelle. Les experts missionnés par chaque groupe d'intérêts s'attaquent à la définition de la notion de « nuit », à partir de la définition gouvernementale d'un « noyau strict de la nuit » (entre 1h et 4h du matin). Ils se mettent d'accord pour définir un « noyau étendu de la nuit » (entre 1h et 5h 30 du matin) pendant lequel il y a interdiction de vol et qui est présenté comme un compromis par rapport au « noyau strict ». En outre, il est interdit de décoller et d'atterrir dans le sens Nord-Sud pendant la nuit classique (23h - 6h) ; seuls sont autorisés le décollage et l'atterrissage Est-Ouest entre 23h et 1h et à partir de 5h 30. La multiplicité des sources et des formes d'expertise n'est pas considérée ici comme un obstacle à la crédibilité des experts. Au contraire, un expert déploie son autorité à l'intérieur des limites de mise en œuvre de ses compétences. Situation idéale de confrontation des expertises et des formes de citoyenneté ? Ou bien processus général d'enrôlement des acteurs dans la situation problématique, donnant l'impression d'une société sous contrôle ?

On voit, sur ces exemples, que les conflits d'expertise font apparaître des dimensions qui restaient résiduelles dans le cas des termites, initialement

traité : le premier exemple montre une controverse, mais sans scène d'expression et sans véritable alternative ; le deuxième, une alternative mais sans scène d'expression ; la troisième, une scène d'expression de la controverse, mais sans alternative. En fait, il semble bien que ce qui équipe la société actuelle, ce n'est pas l'acte, mais le processus d'expertise, ramassé ici par la notion de « Scène », que l'on retrouve sous la forme de « scène de négociation » ou de « scène de controverse ». En quoi s'agit-il d'un équipement politique et non simplement technique ?

Politisation, cristallisation et visions du monde

Il faut, pour cela, faire l'hypothèse d'un processus d'équipement de la société civile² en dispositifs d'expression réglée des pratiques sociales (besoins, aspirations, différends, interprétations de la vie collective, initiatives, etc.), qu'on propose d'appeler processus de politisation. Ce processus trouve place le plus souvent dans les institutions existantes qui suffisent, pour l'essentiel, au traitement de la relation, grâce au « travail de considération » (Joseph, 1988) – par lequel le professionnel minore les manquements à l'ordre de l'interaction – et de « proto-professionnalisation » (de Swaan, 1995) – par lequel la personne se transforme en usager compétent. Mais la société civile doit aussi faire face à l'imprévu, à la nouveauté, à la territorialisation des activités : pour cela, elle doit inventer des dispositifs de politisation plus fins, plus ajustés aux pratiques. Cet équipement peut obéir à des formats différents, qui pourraient être ordonnés de manière scalaire et se traduire en degrés de politisation, selon un mouvement *top down*.

Ce cadrage de l'action et des externalités (produisant une situation froide) est en permanence susceptible d'être débordé (dans les situations chaudes)³, précisément parce qu'il rencontre un mouvement inverse qui ne s'y résorbe pas : la cristallisation, c'est-à-dire le passage à un état explicite (par thématisation ou valorisation et dé-singularisation) d'une pratique sociale. Cette explicitation peut s'opérer en référence à un dispositif de politisation, ou l'ignorer, ou encore procéder par hybridation ; on peut également repérer

² L'analyse hégélienne de la société civile (*bürgerliche Gesellschaft*) permet d'ouvrir un programme d'étude de la société civile qui mobilise des catégories sociologiques (langage et travail, professionnalité et citoyenneté dans le droit, conscience professionnelle et confiance, incitation/régulation, rôle des appareils etc.). Avec Gramsci, tout cet outillage conceptuel acquiert une dimension supplémentaire : la société civile (qui s'oppose non à l'État, mais à la société politique) devient une superstructure incarnée dans des personnes ; elle a un pouvoir civilisateur ou d'hégémonie, transformant les individus en citoyens consentants et actifs (on distinguera l'hégémonie active de l'hégémonie passive). Ici, le programme s'enrichit d'un algorithme : la production du consentement dans la société civile n'est pas séparable du pouvoir coercitif de la société politique et souligne le rôle des dispositifs d'équipement, autant que celui des experts qui pèsent sur leur fonctionnement.

³ C'est la tension, et peut-être la dialectique, du *framing* et de l'*overflowing*, mobilisée par Michel Callon (1998).

différents formats scalaires, cette fois selon un mouvement *bottom up*⁴. Cette notion est assez proche du couple affiliation/désaffiliation promu par Robert Castel (1995) : si le rapport salarial est la forme dominante d'une société donnée, alors toute cristallisation dans cette société est affiliation ou désaffiliation. L'emploi aidé (qui est l'un des dispositifs de politisation de l'État-Providence en train de se construire en France) produit certaines réaffiliations, notamment grâce à la démarche participative (Marie-Hélène Bacqué, Yves Sintomer – 2001 – le suggèrent en d'autres termes, tout en insistant sur la sélectivité sociale de cette démarche), ou pourrait en produire comme, par exemple, le serait un soutien au mouvement « hip-hop » sous la forme d'emplois-jeunes (sur les emplois-jeunes dans le secteur culturel : Simonin, lehl, 2001). Mais, pour l'heure, la dimension politique que Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer voient dans le « hip-hop » est plutôt de l'ordre d'une cristallisation hybride.

Ces processus ne pourraient avoir prise simplement de manière mécanique. Ils mobilisent des individus et des groupes autour de lieux communs qui leur permettent de se mesurer. Malgré leur caractère nécessairement sommaire, ces lieux communs sont assez complexes, faits du mixage de plusieurs visions du monde (c'est-à-dire de collections cohérentes de concepts et d'algorithmes permettant de construire une image globale aussi complète que possible de notre expérience). Trois visions du monde sont prises en considération ici : les visions du monde additive, compensatoire et autonomiste. La vision du monde « autonomiste » repose sur l'affirmation de la nécessaire autonomie des acteurs et suppose que l'on cultive l'excellence des liens qu'ils tissent : les bénéficiaires d'une institution ou d'un dispositif doivent en être aussi les acteurs, de sorte que tout fonctionne en accord avec les besoins qu'ils expriment (et même si ceux-ci peuvent paraître, aux yeux des spécialistes, mal exprimés). La soumission à cet impératif suppose, corrélativement, que le dispositif soit transversal et, par suite, l'intervention de divers spécialistes doit faire l'objet d'un important travail de coordination, défini au fur et à mesure. La vision du monde « compensatoire » est centrée sur l'invention de grands équipements destinés à résoudre les problèmes par une action sur leur contexte. Il s'agit donc d'un renfort de l'environnement plus que d'une action directe sur le phénomène lui-même. Ces deux types de politiques (qui demeurent plus ou moins coexistantes) doivent leur promotion aux échecs de la politique « additive » (i.e. accumulant des initiatives au coup par coup avec l'ambition de traiter directement la difficulté).

Leur composition (dans laquelle il faudrait déterminer plus précisément le rôle de l'opposition entre la vision du monde en termes de structures et en termes de *process*) est visible dans la plupart des dispositifs de la société civile contemporaine, même si la vision du monde autonomiste semble dominante (dispositifs d'autonomie scolaire, de prise en charge des personnes âgées, d'insertion, etc.).

⁴ Politisation et cristallisation ne sont pas des termes péjoratifs ni hiérarchisés : ils servent à désigner une double dynamique, qu'on ne rencontre jamais dans les faits sans sédimentations croisées et donc superposées. Ce couple permet de poser d'une manière nouvelle les débats sur les régulations sociales.

Pour en donner une idée, il suffira de reprendre la notion de « réduction des risques », en montrant la tension perceptible entre la vision du monde compensatoire qui anime cette expression et celle qui anime l'expression anglaise dont elle est la traduction française officielle : l'expression anglaise (*harm reduction*, la réduction des dommages, ce qui est parfois traduit par limiter la casse) s'appuie sur une vision du monde autonomiste. Que s'agit-il de réduire, sachant que l'intention des promoteurs de ces actions est toujours d'inciter les destinataires à en devenir les « bénéficiaires » par une attitude d'implication (responsabilisation, autonomie, etc.) ? Les équipements mis en place sont des dispositifs de politisation du risque sanitaire et social et l'on peut estimer que cette politisation est efficace parce qu'elle est scalaire : l'univers des usagers de drogues, déjà particulièrement bien doté en institutions, s'équipe, à des degrés de stabilité très variables, de dispositifs d'expression (autonomistes) de la singularité de ces populations, pour lesquelles l'expression de « marginalité sociale » apparaît donc comme peu appropriée : on peut être d'accord avec Nathalie Gourmelon (2001) lorsqu'elle réunit les toxicomanes et les mineurs délinquants sous l'appellation de « nouvelles populations-limites ». La notion de seuil, par exemple, est centrale dans ces politiques publiques, certains dispositifs étant dits « à bas seuil » (traduction de *low threshold*), tandis que d'autres sont, mais uniquement par contrecoup, dits à « haut seuil »⁵. La pierre de touche de cet équipement autonomiste de la déviance s'avère être le réseau : lorsque des professionnels se mobilisent pour traiter le risque qu'ils identifient, ils peuvent, disaient-ils il y a quelques années, soit tisser une toile d'araignée dans laquelle les usagers viendront se prendre, soit se connecter en réseau pour être au plus près de ces usagers (Trépos, 1992) ; aujourd'hui, la question n'effleure presque plus personne, le réseau est devenu un équipement moral et comprend autant de non-professionnels que de professionnels. Ces réseaux sont, eux-aussi, des Scènes d'expertises pacifiées. Malgré cette efficacité tendancielle, de nombreux indices montrent que « les usagers de drogues » ne se construisent pas nécessairement en acteurs autonomes et que la cristallisation de leurs attentes ne colle pas toujours avec les formes même les plus élémentaires de la politisation. C'est surtout visible lorsque des conduites apparemment aberrantes d'usagers (par exemple : le transfert, sur le VHC, de schémas de précaution pertinents pour le VIH seulement) déçoivent les plus disponibles des professionnels. Cette déception est l'acte manqué du professionnel dévoué, par quoi en croyant chercher à limiter la casse, il montre qu'il aimerait réduire les risques.

⁵ L'analogie théâtrale est fréquente en sciences sociales (Brown, 1989). Ici, elle s'exerce par une médiation spécifique : l'*Offene Scene* (la Scène Ouverte) de Zürich, où les héroïnomanes effectuent leurs injections en plein jour, face aux passants et aux policiers est le symbole du degré zéro de politisation des toxicomanies.

Conclusion : les Scènes politiques de l'expertise dans la société civile

Tout cela fait apparaître de nouvelles formes et fonctions des Scènes d'expertise. Comme on l'a vu plus haut, à côté des formes classiques d'aide à la décision, apparaît une forme d'expertise qui incite à l'engagement (l'expertise participative). On a vu également que ces deux formes, qui sont plutôt *top down*, quoique à des degrés différents, se heurtent parfois à la revendication, qui se veut plutôt *bottom up*, de contre-expertise au sein de collectifs constitués pour la circonstance. Il est particulièrement utile de chercher à repérer et à analyser les dispositifs instables qui associent tous ces éléments et qui sont de l'ordre de ce que Michel Callon et Arie Rip (1992) ont appelé des « forums hybrides ».

L'expertise est bien un équipement politique de la société civile, en ce qu'elle contribue, au nom d'arguments techniques, à la stabilité d'instances de décision. Mais, c'est en fait toute la Scène de l'expertise (et donc aussi les non-experts) qui participe au processus de politisation : il y a bien sûr, d'une part, tous ceux qui participent, en général sans le savoir, au système-expert (Giddens, 1994) et, d'autre part, la contestation des experts et des expertises, la production de contre-expertises, voire les manifestations erratiques de craintes appelant à de nouvelles expertises, qui empruntent aussi des dispositifs d'expression réglée. On peut penser aux dispositifs qui ont été présentés ici ou à ceux du Débat Public (Trépos, Bernat, Barisel, 2002). Quant aux dispositifs à l'intersection de la politisation et de la cristallisation, que constituent les lettres de réclamation au préfet ou à telle administration, ils sont sans doute moins normalisés (Trépos, 1988), mais tout aussi significatifs. Peu à peu, l'expertise (participative ou non), étalonne ces différents de degrés de politisation, ce qui contribue, en retour à rationaliser les formes de cristallisation, à mesure que la coupure entre savoir savant et expérience intime se trouve revisitée par diverses entreprises de réflexivité.

Références

- Bacqué M.-H., Sintomer Y., 2001, « Affiliations et désaffiliations en banlieue. Réflexion à partir des exemples de Saint-Denis et d'Aubervilliers », *Revue Française de Sociologie*, 42-2.
- Beck U., 2001, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier.
- Bertrand A., 1997, « Pas d'expert dans mon jardin », *Environnement & Société*, 18, Arlon, Fondation Universitaire Luxembourgeoise.
- Boltanski L., Chiapello E., 1999, *Le Nouvel Esprit du Capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Brown, R.-L., 1989, *Clés pour une poétique de la sociologie*, Arles, Éd. Actes Sud.
- Callon M., 1998, « An essay on framing and overflowing : economic externalities revisited by sociology », *The Laws of the Markets*, Blackwell.
- Callon M., Rip A., 1992, « Humains et non-humains : morale d'une coexistence », in : *La Terre outragée. Les experts sont formels*, Paris, Autrement, série Science en société, 1.

- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain*, Paris, Éd. du Seuil.
- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- De Swaan A., 1995, *Sous l'aile protectrice de l'État*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Decrop G., Galland J.P., éd., 1998, *Prévenir les risques : de quoi les experts sont-ils responsables ?*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube.
- Giddens A., 1994, *Les conséquences de la modernité*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Gourmelon N., 2001, *Nouvelles populations-limites et changements institutionnels : histoire d'une mutation*, Thèse de sociologie, Université de Metz.
- Maier R., de Graaf W., 2002 (à paraître), « Comment la différence entre nuit et jour s'évapore sous le modèle de polder aux Pays-Bas », *Le Portique*, 9.
- Simonin, B., Iehl, C., 2001, *Les emplois-jeunes dans la culture : usages et enjeux d'une politique de l'emploi*, Paris, La Documentation française.
- Trépos J.-Y., 1988, *La construction sociale des conflits de consommation*, Thèse d'État, Lille I.
- Trépos J.-Y., 1992, « Réseaux contre toiles d'araignées. Une construction de la cause des toxicomanes face au Sida », *Politix*, 17.
- Trépos J.-Y., 1996, *La sociologie de l'expertise*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Trépos J.-Y., 2001, « La circulation de la confiance dans les dispositifs d'expertise », in : Aubert F., Sylvestre J.-P., éd., *Confiance et rationalité*, Paris, INRA Éd.
- Trépos, J.-Y., Bernat V., Barisel, H., 2002, « Expertises de tracés et traçabilité de l'expertise », *Métropolis*, 108/109.
- Wynne B., 1992, « Misunderstood misunderstanding : social identities and public uptake of science », *Public Understanding of Science*, 1.